

**Ordre du jour du conseil d'école du 23 octobre 2007  
( 18 heures 15)**

- 1) Hygiène et propreté des toilettes de l'école et du gymnase.
- 2) Point sur la piscine.
- 3) Sécurité aux abords de l'établissement.  
Prolongation des barrières de protection le long du trottoir.
- 4) Sécurité dans l'établissement  
Problème des nombreux accès à l'école et au gymnase
- 5) Médiabus.  
La question du chauffeur est-elle réglée ?
- 6) Parking enseignants.  
Réglementation de l'accès
- 7) Réponse au courrier de Mr Da Silva, concernant la salle informatique, transmis au service informatique de la mairie à la suite du conseil d'école du 12 mai dernier.
- 8) Les peintures intérieures de l'école ainsi que celles des préaux sont en très mauvaise état . Leur réhabilitation peut-elle être inscrite au budget 2008.
- 9) Aménagement des réfectoires.  
Demande de claustras et de panneaux anti-bruit.
- 10) Dotation de fonctionnement.
- 11) Vote du règlement intérieur.
- 12) Présentation du bilan de coopérative 2006/2007.
- 13) Présentation du projet d'école.
- 14) Enseignement des langues étrangères.
- 15) Organisation des récréations.

Ecole élémentaire Lallier B

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 23/10/2007

### Présents :

Equipe enseignante : Mmes MONNIN , PARAUD, BEN HAMIDA, GOUPIL, CUNHA FRAGOLA, BOUMAIZ, RICHARD, LEBRUN, Mr LAIRE.

Parents élus (FCPE) : Mme DECAUX, Mr PAVAGEAU et Mme FABAS, Mrs DA SILVA et DOUCET pour la partie commune avec Lallier A.

Municipalité : Mme MECHAIN (en 2<sup>ème</sup> partie du conseil, en commun avec l'équipe enseignante de Lallier A).

### **PARTIE COMMUNE LALLIER A ET B**

#### 1/ HYGIENE ET PROPRETE DES TOILETTES ECOLE ET GYMNASE :

Les toilettes de l'école qui sont nettoyées chaque matin avant l'arrivée des élèves doivent également l'être après le repas. Des consignes seront reformulées dans ce sens par la nouvelle responsable du service entretien qui vient d'être recrutée par la commune et prendra ses fonctions le 2 novembre prochain.

En ce qui concerne l'entretien des sanitaires du gymnase, il semble qu'une nette amélioration ait été notée.

#### 2/ LA PISCINE :

Les classes concernées par l'activité piscine sont les CP (18 séances), les CE1 et les CM2 (11 séances), cette organisation par modules est établie par l'éducation nationale.

La piscine reçoit les scolaires tous les jours sauf le jeudi matin consacré au 3ème âge et le vendredi après-midi destiné aux séances de rattrapage nécessaires au cours de l'année. Les créneaux disponibles ne permettent pas d'accueillir plus de classes.

Les élèves des CM2 passeront le 8 novembre le test exigé pour leur départ en classe de découverte.

Les classes de CE2 et CM1 en ce qui les concerne peuvent bénéficier de l'intervention d'un animateur sportif rétribué par la ville.

### **3/ SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE :**

Un courrier destiné à sensibiliser les familles aux risques liés aux entrées et sorties d'enfants sera, après accord des parents élus, remis aux élèves du groupe scolaire.

Après avis de la sous-préfecture, la mairie procédera à l'enlèvement des plots destinés à interdire le stationnement devant l'école. Un stationnement minute, matérialisé par des zébras sera possible. Les contrevenants seront verbalisés.

La zone du trottoir protégée par les barrières sera élargie par le déplacement des 2 barrières actuellement disposées en épis.

Afin de sécuriser également les sorties des élèves, les représentants FCPE des parents d'élèves demandent que soit étudiée la possibilité que les sorties et les entrées des élèves de Lallier A et de Lallier B s'effectue en 2 points différents de l'établissement.

### **4/ SECURITE DANS L'ECOLE :**

Mme Méchain fera vérifier si la voie d'accès au gymnase Lallier qui longe le groupe scolaire est une voie publique ou non. De cette réponse dépend la possibilité de maintenir les portails fermés pendant les heures de classe.

Afin d'éviter que le portail d'accès à l'école depuis le parking des enseignants ne soit toujours ouvert, il est demandé l'installation d'un digicode.

### **5/ MEDIABUS:**

Un chauffeur a été recruté par la ville pour assurer ce service. Le médiabus est de nouveau présent dans le quartier et les classes profitent de cette opportunité.

### **6/ PARKING ENSEIGNANT:**

Régulièrement ce parking est utilisé par des personnes étrangères au service. Il est rappelé aux parents qu'ils ne doivent pas stationner sur ce parking. Les enseignants doivent être en mesure de sortir leur véhicule en cas d'urgence et à toute heure.

**Le panneau usagé sera remplacé.**

### **7/ SALLE INFORMATIQUE:**

Le service informatique de la ville se compose de 3 techniciens. La maintenance est confiée à un prestataire qui donne satisfaction. Ce prestataire sera contacté pour répondre aux problèmes rencontrés dans l'accès aux vidéos sur internet.

Une réunion dans la salle informatique avec Mr Da Silva (parent élu sur Lallier A), la responsable du service informatique de la ville, le prestataire et les directeurs sera organisée pour étudier la possibilité de création de profils utilisateurs et d'un système de restauration.

### **8/ REFECTION DES PEINTURES DE L'ENSEMBLE DU BATIMENT :**

Mme Méchain note la demande du conseil d'école de faire procéder à la remise en état des peintures de l'école. Il est demandé que soient réhabilités en priorité les préaux, couloirs, cages d'escaliers et sanitaires. Il est également nécessaire de terminer les clôtures qui ont en partie été repeintes l'été dernier.

Mme Méchain précise que le budget sera voté fin mars et les premières décisions prises en février elle ne peut de ce fait s'engager.

### **9/ AMENAGEMENT DES REFECTIONNEMENTS :**

En réponse à la demande des enseignants d'installer des claustras et des panneaux anti-bruit dans les réfectoires, Mme Méchain propose que les écoles Lallier A et B fassent parties des écoles pilotes dans lesquelles sera procédé à une étude d'aménagement des réfectoires. En effet de nouveaux mobiliers développant des qualités anti-bruit et conformes aux normes de sécurité pourraient convenir, une fois encore la question du budget reste en attente.

## **PARTIE SEPARÉE LALLIER B**

### **10/ DOTATION DE FONCTIONNEMENT :**

Demande des parents d'une liste commune de fourniture : chaque enseignant a sa méthode de travail cela semble donc difficile d'harmoniser toutes les classes.

L'idée d'une « centrale d'achats » pour bénéficier de tarifs avantageux est émise, c'est à réfléchir car c'est une gestion lourde, qui la prendrait en charge ?

La dotation mairie sert essentiellement à l'achat des manuels scolaires (le renouvellement des livres est évoqué et reste dépendant du montant de la dotation), des cahiers de classes ainsi que des protège-cahiers. L'école est parfois obligée de prendre sur la coopérative, lorsque les crédits sont épuisés et qu'il manque du matériel.

Mr Pavageau déclare que cette situation inadmissible se trouve être pénalisante pour les enfants et propose de demander à la municipalité d'augmenter le montant de la dotation afin de ne plus avoir recours à la coopérative. Cette demande est formulée lors de la partie commune du Conseil d'école auprès de Mme MECHAIN qui prend note et nous indique que cette requête est subordonnée au vote du Budget à venir.

### **11/REGLEMENT INTERIEUR:**

Modifications proposées et acceptées : "la directrice" remplace "le directeur" et insertion d'un paragraphe obligatoire concernant la loi sur la laïcité.

### **12/ BILAN COOPERATIVE :**

A la fin de l'exercice 2006/2007, la coopérative est créditrice de 2497,90 euros.

Un appel à cotisation est proposé aux familles deux fois dans l'année: en octobre et vers février ; les sommes récoltées sont remises à la coopérative générale (gérée par Mme Monnin) qui verse ensuite à chaque classe une "régie d'avance" d'un maximum de 160 euros à chaque fois. Chaque enseignant gère sa coopérative de classe.

La coopérative sert essentiellement à financer des sorties, des spectacles et à améliorer le cadre de vie des élèves.

### **13/ PROJET D'ECOLE :**

Le projet d'école a été élaboré par l'équipe enseignante pour 3 ans: 2006/2009, son intitulé est : "*La citoyenneté au travers de la maîtrise de la langue et de l'éducation physique et sportive*". Il comporte un axe prioritaire par année, pour 2007/2008 : "permettre aux élèves de découvrir notre patrimoine culturel, d'accéder à une culture partagée". (Une copie des 3 axes sera remise aux parents élus)

Le projet est élaboré en fonction des résultats des évaluations nationales (CE1, CM2) et individuelles dans chaque classe.

### **14/ ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES :**

Il y a 2 enseignants habilités en anglais sur l'école, ils interviennent en CE2, CM1 et CM2 ; d'autres ont l'habilitation en espagnol et en allemand, mais les consignes de l'Education nationale donnent la priorité à l'anglais.

Pour l'instant, l'ensemble du cycle 3 bénéficie de cet enseignement qui à terme devra s'étendre au CE1.

Les parents d'élèves soulignent l'absence de choix car en fait l'anglais leur est imposé et demandent la mise en oeuvre des habilitations existantes au bénéfice des enfants.

### **15/ ORGANISATION DES RECREATIONS :**

Il y a 2 enseignants de service le matin et 3 l'après-midi (les enfants sont plus agités que le matin).

Un tour de rôle est institué par classe pour l'utilisation de 3 terrains : basket, foot et petit terrain sous le préau.

Les premiers jours de rentrée sont un peu impressionnants pour les CP, mais la cohabitation s'organise rapidement et rentre dans le cadre du « vivre ensemble » préconisé dans les instructions officielles. Les enseignants sont vigilants et dans l'ensemble les récréations ne posent pas de problème.